

Mise en œuvre de la SSP

Les points clés et solutions concernant la gestion des risques associés à l'utilisation du bistouri électrique au bloc opératoire et dans les sites interventionnels sont un outil susceptible de s'intégrer dans la politique d'amélioration de la sécurité des soins et de la gestion des risques pour les sites interventionnels, sous la responsabilité de la CME. L'outil vise à améliorer le travail en équipe au sein des établissements de santé lors de l'utilisation du bistouri électrique. Il incombe à la direction de l'établissement de santé, à la CME, aux présidents des conseils de bloc opératoire ou au responsable de site interventionnel de formaliser les conduites et responsabilités dans un document (charte de bloc, etc.).

Les points déclinés dans cette SSP peuvent être utilisés comme outil d'évaluation des pratiques organisationnelles et professionnelles. Ils aident à évaluer l'existant,

les manques ou les écarts par rapport aux préconisations proposées. Les résultats de l'évaluation doivent permettre de proposer un plan d'amélioration adapté à la taille des équipes, à la pratique et à l'environnement. Il pourra s'agir du renforcement de mesures ou des formations existantes ou de la création d'alertes et d'actions nouvelles afin d'instaurer des barrières de sécurité supplémentaires. Leur mise en œuvre fera l'objet d'un suivi et, si nécessaire, d'une nouvelle évaluation.

Les organismes agréés pour l'accréditation des médecins ont désormais la possibilité d'intégrer cet outil dans leurs programmes de gestion des risques et de participer à son évaluation.

Un exemple de démarche d'amélioration est proposé dans les pages suivantes, il peut être adapté au secteur d'activité concerné.

Exemple possible de mise en œuvre

Si vous le souhaitez, vous pouvez à partir de ces points clés, réaliser une démarche d'amélioration des pratiques professionnelles en équipe. Pour cela :

- **Étape 1 : organiser votre démarche** (mise en place du groupe projet, organisation et planning prévisionnel).
- **Étape 2 : évaluer les points clés** de la SSP
La cotation suivante est proposée :
0 : absent
1 : en projet
2 : en cours de développement ou partiellement satisfait
3 : réalisé
4 : suivi et évalué selon des modalités adaptées à votre secteur d'activité (documents justificatifs, enquête, comptes-rendus de réunions, audit, patient traceur etc.).
N/A : si le critère est non applicable. La non applicabilité doit être justifiée.
- **Étape 3 : faire la synthèse de l'évaluation réalisée** (cf. fiche annexe) et définir des objectifs d'amélioration.
- **Étape 4 : décider ensemble des actions d'amélioration à mettre en œuvre et à suivre** (cf. fiche annexe).

Quelques exemples d'actions d'amélioration envisageables :

- Élaboration d'un **protocole de prévention et de management d'un feu au bloc opératoire** (algorithme),

validé par la CME, affiché dans tous les sites d'intervention, actualisé et connu de toute l'équipe opérant sur les sites interventionnels.

- **Le conseil de bloc ou le responsable de site interventionnel** aborde régulièrement (ordre du jour) les problèmes liés à l'utilisation du bistouri électrique : formation des personnels, achat et maintenance des matériels, communication des données concernant les EIAS, etc.
- Réalisation de la **formation** des personnels des sites interventionnels à l'utilisation des matériels d'électrochirurgie et formation incendie en impliquant le personnel biomédical.
- Élaboration d'une **procédure de maintenance** du matériel avec le personnel biomédical.
- Déclaration, analyse approfondie et suivi des **EIAS** en lien avec l'utilisation du bistouri électrique (brûlure, incendie, etc.).
- Déclaration(s) de **matérovigilance**.
- Analyse approfondie en RMM des EIAS liés à l'utilisation du bistouri électrique.
- **Analyse de pratiques** à l'aide d'une grille élaborée à partir de la SSP.
- Suivi d'**indicateurs** (nombre d'EIAS annuels liés à l'utilisation du bistouri électrique, etc.).

Synthèse de l'évaluation

Date :

Liste des participants : noms, prénoms, fonctions :

Secteur d'activité :

Résultats de l'analyse, points forts, points à améliorer :

Objectifs d'amélioration :

Conclusion et plan d'actions (à compléter par une/des fiche(s) action) :

Fiche action

N.B. : remplir 1 fiche par action mise en œuvre.

Point-clé(s) concerné(s) / problèmes identifiés :	
Action mise en œuvre :	
Objectif	
Description	
Par qui	
Quand	
Comment	

Suivi	
Échéance de mise en œuvre	
Modalités de suivi et d'évaluation	

Responsable du suivi	
Qui	

État d'avancement :	Non fait Prévu En cours Réalisé Évalué
	date :